FRAIS DE SCOLARITE 2024/2025

donnés à titre indicatif, susceptibles de modification pour la rentrée 2025-2026

Les frais de scolarité varient en fonction des revenus de chaque famille, c'est une forme de quotient familial.

Pour le déterminer : vous prenez tous les revenus perçus en 2024 par les deux parents, indiqués sur votre feuille d'impôt, vous y ajoutez les allocations familiales versées par la CAF. Vous divisez la somme obtenue par le nombre de personnes appartenant à la famille, chaque membre comptant pour une part entière.

Tranche	Catégorie	Montant annuel	Mensualité
Jusqu'à 8700€	Α	903 €	90,30€
De 8701€ à 11900€	В	1292€	129,20€
De 11901€ à 15700€	С	1473€	147,30 €
De 15701 € à 22900€	D	1775€	177,50€
De 22901 € à 30 000€	E	1791€	179,10€
A partir de 30 001€	F	2268€	226,80 €

CANTINE 2024/2025

PS/MS, ponctuelle 9€, sinon 7,30€

	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas
Année	250.025	500.05	750.075	1000.10
Mensuelle	25.01 €	50.01 €	75.01 €	100.01 €

GS ponctuelle 9€, sinon 8.10€

	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas
Année	277.425	554.85	832.275	1109.7
Mensuelle	27.75 €	55.49 €	83.23 €	110.97 €

Du CP au CM2, ponctuelle 9€, sinon 8.25€

	1 repas	2 repas	3 repas	4 repas
Année	282.5625	565.125	847.6875	1130.25
Mensuelle	28.26 €	56.52 €	84.77 €	113.03 €

Le remboursement des repas se fait uniquement sur présentation d'un certificat médical prévoyant une absence de plus de 5 jours, document remis le 1^{er} jour de l'absence. Une carence de 2 jours est à prévoir.

Une modification des forfaits est possible au cours du mois de septembre uniquement.

GARDERIE 2024/2025

Forfait garderie/étude de 16h00 à 17h45 PS au CM2				
	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours
	6.91	6.42	5.93	5.41
Année	248.76	462.24	640.44	741.17
Mensuelle	24.88 €	46.22 €	64.04 €	74.12 €

Toute heure commencée est due en entier.

- GARDERIE du MATIN (7h30-8h10) et GARDERIE du SOIR (17h55 à 18h45) sont facturées 5,10 € à la présence le mois suivant.

Supplément de 10 € à partir de 18h50.

- Garderie/étude exceptionnelle : 7.50 €

Ouverture du portail à 17h40. Fermeture à 17h50. Facturation à partir de 17h55.

Autres frais

Cotisation APEL par famille : 34 € en septembre

Spectacle de maternelle : 25 € uniquement en septembre

Tous les mois : Solidarité : 2,50 €

Frais administratifs: 2,50 €

Ponctuellement : les sorties et les fournitures.